

PETITE ENFANCE



GUIDE PETITE ENFANCE

2023-2024

Vélizy-Villacoublay





EDITO



Chers Parents et futurs Parents,

Je suis fier de vous annoncer l'ouverture en septembre 2023 sur le territoire Vélizien : L'ouverture imminente de la crèche « Les Nénuphars » dans le quartier Louvois, une nouvelle structure bois qui vient renforcer notre offre d'accueil pour les jeunes enfants. Cette crèche représente une avancée majeure dans notre engagement en faveur de la petite enfance, avec une capacité d'accueil globale presque deux fois supérieure à celle du territoire Yvelinois.

L'un des aspects essentiels de cette nouvelle crèche est son emplacement stratégique. En effet, nous avons veillé à ce que l'accueil des tout-petits soit le plus homogène possible sur l'ensemble de notre ville. Cette crèche vient donc compléter notre réseau déjà bien établi, contribuant ainsi à faire de Vélizy-Villacoublay la troisième ville d'Île-de-France où il fait bon vivre avec un jeune enfant.

Cette nouvelle structure en bois incarne également notre engagement en faveur d'un environnement sain et durable pour nos enfants. La construction respectueuse de l'environnement témoigne de notre volonté de préserver notre patrimoine naturel et de transmettre à nos tout-petits les valeurs de respect et de responsabilité.

Les crèches se distinguent également par les compétences de leur personnel. Plus de 130 professionnels dévoués pour prendre soin de vos enfants. Leur expertise et leur bienveillance garantissent un accompagnement de qualité, favorisant l'épanouissement et le développement harmonieux de nos tout-petits.

Dans un souci d'adaptation constante aux besoins des familles, nous avons pris en compte les mutations actuelles de notre société, notamment le développement du télétravail. C'est pourquoi la crèche Mozart sera ouverte sur 5 jours, afin de mieux répondre à la demande et offrir davantage de flexibilité aux parents sur les différentes structures.

L'ouverture de la crèche « Les Nénuphars » est une étape majeure dans notre volonté d'offrir le meilleur à nos enfants et à nos familles. Nous sommes déterminés à continuer d'améliorer nos services et de nous adapter aux évolutions de notre société. La petite enfance est un enjeu essentiel, et nous entendons y apporter toute l'attention qu'elle mérite.

Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs qui a contribué à la concrétisation de ces projets, ainsi que les familles qui nous font confiance au quotidien. Ensemble, nous continuerons à faire de Vélizy-Villacoublay une ville accueillante, où s'épanouissent nos tout-petits.

Bien cordialement.

Olivier Poneau
Adjoint au Maire,
Chargé de la Petite Enfance

Sommaire

- 5 L'offre petite enfance en chiffres
- 6 Les modes d'accueil
- 14 Les modalités d'inscription
- 16 La participation financière des familles
- 18 La parentalité
- 20 Autres services aux jeunes enfants
- 22 La prochaine étape : l'école



L'OFFRE DE LA PETITE ENFANCE EN CHIFFRES

847

Places en accueil collectif et individuel toutes structures publiques, privées et assistantes maternelles.

402

Places en accueil municipal, en crèche, jardin d'enfants et crèche familiale.

334

Places en accueil individuel.

317

Places en accueil collectif municipal

72

Assistants maternelles libres.

8

Crèches collectives

3

Crèches privées

1

Crèche Familiale

1

Relais Petite Enfance

1

Jardin d'enfants



LES MODES D'ACCUEIL

Les structures municipales

Au cœur des préoccupations de la Municipalité, la qualité d'accueil des familles véliziennes est une priorité. La Ville se donne les moyens de répondre à leurs besoins avec l'ouverture d'une nouvelle crèche permettant la création de places supplémentaires.

La Ville soutient l'accompagnement des familles et la qualité de l'accueil grâce à des équipes pluridisciplinaires. Chaque famille est accueillie en respectant ses particularités et son histoire. Le plan handicap de la Ville indique une véritable volonté d'accueillir des enfants à besoins différents.

Soucieuses de soutenir les familles en situation d'urgence liée à un accident de la vie, les structures mettent tout en œuvre pour organiser ses accueils, sur présentation d'un justificatif et en fonction des places disponibles. Enfin, une passerelle est faite pour préparer au mieux les enfants à leur entrée en école.

Les différents types d'accueil :

Les enfants peuvent être accueillis de 10 semaines jusqu'à leur entrée en école maternelle ou jusqu'à l'âge de 6 ans en situation de handicap.

La Mairie de Vélizy-Villacoublay a à cœur d'accueillir les enfants porteurs d'handicap dans ses structures. L'accueil sera validé par le référent santé accueil inclusif en fonction de la pathologie et des places disponibles.

- **Accueil régulier :** Il est défini par sa régularité pouvant aller de 1 à 5 jours ou encore par demi-journée. Les besoins sont alors connus à l'avance et sont récurrents, sans durée minimale. La place de l'enfant est réservée. Un contrat d'accueil doit obligatoirement être signé entre la Ville et les parents, sous forme de mensualisation.
- **Accueil occasionnel :** Les besoins ne sont pas connus à l'avance. Ils sont ponctuels et non récurrents. Cet accueil fonctionne sur le principe de la place disponible et sur réservation.
- **Accueil d'urgence :** Il s'agit d'un accueil exceptionnel, non prévisible, d'un enfant non connu de la structure. Les parents demandent un accueil immédiat pour raison grave, comme un accident de la vie, l'hospitalisation d'un parent... La durée est limitée dans le temps et l'accueil est assujéti aux possibilités d'accueil.

Des professionnels en soutien des équipes et à l'écoute des familles

● Le référent santé et accueil inclusif :

- Informe les équipes en matière de santé du jeune enfant et accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique.
- Participe à la mise en place des Protocoles d'Accueil Individualisé (PAI).
- Mène des actions d'éducation : nutrition, sommeil, activités physiques ... à destination des équipes et des familles.
- Réalise des protocoles médicaux.
- Reçoit les familles à sa demande ou à la demande des parents.

● Le psychologue :

- Intervient auprès des enfants et des professionnels.
- Veille, avec l'équipe, au bon épanouissement des enfants au sein de la structure.
- Anime des temps d'analyse des pratiques des professionnels.

● La psychomotricienne :

- Soutient les enfants dans leur développement psychomoteur.
- Prévient d'éventuels troubles par l'observation.
- Accompagne les équipes.

● La coordinatrice pédagogique :

- Veille aux bonnes pratiques pédagogiques et les coordonne.
- Impulse une dynamique de projets.
- Développe des actions partenariales.
- Facilite l'intégration d'enfants en situation de handicap.

Toutes nos structures petite enfance s'appuient sur la charte nationale pour l'accueil des jeunes enfants afin d'adapter leurs pratiques éducatives et pédagogiques (annexe).

LES MODES D'ACCUEIL

Les crèches collectives

Les crèches collectives sont des lieux de vie, d'éveil et de socialisation, organisés pour répondre aux besoins des enfants.

Les enfants sont répartis en petits groupes afin de leur permettre d'explorer, d'expérimenter et de s'exprimer par le jeu et les différentes activités proposées, dans un contexte de plaisir.

Les professionnels accompagnent quotidiennement les enfants dans leur évolution propre, en collaborant avec les parents.

Les enfants porteurs de troubles ou d'un handicap peuvent être accueillis après accord du médecin de la crèche.

L'équipe pluridisciplinaire qui accueille les enfants est constituée de puéricultrice, infirmière, éducatrice de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, accompagnants éducatifs, cuisinier (préparation des repas sur place), lingère ...





Crèches	Adresses	Places	Jours et horaires d'ouverture	Fermetures
Les P'tits Loups	Rue Albert Perdreux	10	Du lundi au vendredi 7h30 à 18h30	4 semaines en août 1 semaine fin décembre (Lors des vacances de printemps et fin août, une crèche de garde est proposée aux familles)
Mozart	41 avenue de Savoie	15		
Le Mail	1 avenue du Général de Gaulle	20		
Dautier	1 place Bernard Dautier	30		
La Ruchette	2/4 rue Albert Richet	36		
Les Lutins	3 avenue de Provence	46		
Les Coccinelles	4 rue Clément Ader	60		
Les Nénuphars	124 rue Robert Auzelle	60		

LES MODES D'ACCUEIL

La Crèche Familiale

L'accueil de l'enfant a lieu au domicile d'assistantes maternelles employées par la Ville et agréées par la PMI, avec un maximum de 3 enfants accueillis simultanément. Ces assistantes maternelles bénéficient d'un encadrement et d'un accompagnement professionnels par une équipe de direction pluridisciplinaire. Celle-ci est composée d'une puéricultrice, d'éducatrices de jeunes enfants, d'une accompagnante éducative et d'un agent administratif.

Différentes activités d'éveil sont organisées et animées par les membres de l'équipe. Elles ont lieu sur 2 sites distincts de la Ville, quartier Mozart ou quartier du Mail.

- **Le jardin d'éveil**, destiné aux enfants de 2 à 3 ans, réunis par groupe de 10 à 15 au rythme d'une matinée par semaine. Les enfants y découvrent la vie en collectivité en vue de l'intégration scolaire.
- **Les accueils-jeux**, les enfants viennent jouer et se retrouver en présence de leur assistante maternelle qui peut également emprunter des jeux et jouets.
- **La Baby Gym**, les enfants viennent participer en groupe à des activités motrices avec leur assistante maternelle.
- **Le livre**, l'objectif est de partager des histoires et des comptines entre enfants et adultes.

En dernière année, avant l'entrée en école, il sera proposé à la famille, un accueil au jardin d'enfants.

Crèche	Adresse	Places	Jours et horaires d'ouverture	Fermetures
Crèche Familiale Mermoz	4 bis rue Clément Ader	85	Du lundi au vendredi 7h00 à 19h00	3 semaines en août 1 semaine fin décembre

Le Jardin d'Enfants

Cette structure accueille des enfants à compter de 18 mois jusqu'à l'entrée en école maternelle ou 6 ans en situation de handicap. L'équipe terrain est composée de 3 éducatrices de jeunes enfants, des auxiliaires, des accompagnantes éducatives, une cuisinière.

Le Jardin d'enfants se situe, dans son fonctionnement, à mi-chemin entre la crèche collective et l'école maternelle. Son objectif est de faciliter l'intégration à l'école.

Cette structure propose des activités pédagogiques favorisant l'éveil des enfants.

Son projet pédagogique est basé sur « la libre exploration éducative ». Plus précisément, l'enfant est acteur de son développement et il est libre de ses découvertes et expériences. Il est invité à l'action et à la création personnelle.

Crèche	Adresse	Places	Jours et horaires d'ouverture	Fermetures
Les Cerfs-Volants	6 rue Fronval	40	Du lundi au vendredi 7h30 à 18h30	4 semaines en juillet/août 1 semaine fin décembre

Les Assistantes Maternelles libres

Les assistantes maternelles libres accueillent de 1 à 4 enfants à leur domicile selon l'agrément qui leur a été délivré par la PMI. Elles sont employées directement par les parents qui rédigent un contrat.

Les agréments et le suivi des assistantes maternelles libres sont assurés par les puéricultrices du secteur Action Sociale du Département. Renseignements au 01 39 24 23 36 ou 01 39 24 23 55.

La liste des assistantes maternelles agréées libres est à la disposition des parents au Relais Petite Enfance (liste possible avec les disponibilités de places).

La liste complète peut être téléchargée sur le site du Conseil Départemental des Yvelines : www.yvelines.fr, rubrique « je cherche une assistante maternelle ».

Arc en Ciel 78

Certaines assistantes maternelles libres se sont regroupées autour de cette association. Renseignements et contacts : Mme Beaujard - Tél : 06 45 74 88 72

LES MODES D'ACCUEIL

Le Relais Petite Enfance (RPE)

Animé par une éducatrice de jeunes enfants, le Relais Petite Enfance a pour mission d'informer les familles véliziennes sur l'ensemble des modes d'accueil de la Ville.

C'est un lieu d'informations et d'accompagnement des assistantes maternelles libres et des parents employeurs.

Plus concrètement :

- renseigner les assistantes maternelles libres ou futures agréées sur leur statut, l'évolution des textes les concernant. Leur proposer de participer à des soirées débats et renseigner les auxiliaires parentales,
- organiser des activités collectives à destination des enfants qu'elles accueillent,
- informer et accompagner les parents dans leurs démarches de parents employeurs (contrats, déclaration URSSAF, CAF, préavis de départ...).

Relais Petite Enfance	Adresse	Jours et horaires Accueil sur RDV	Fermetures
RPE Mermoz*	4 bis rue Clément Ader	Mardi : 14h à 18h30 Mercredi : 14h à 17h Jeudi : 14h à 17h Vendredi : 14h à 16h	4 semaines en juillet/août 1 semaine fin décembre

* Tel : 01 34 58 11 25 - rpemermoz@velizy-villacoublay.fr





Les structures à gestion privée

- **Crèche interentreprises Les Petits Chaperons Rouges**

34-36 Avenue de l'Europe

Tél : 01 39 46 84 55

Ouvertes du lundi au vendredi de 7h30 à 19h.

Crèches collectives de 60 et 30 berceaux réservées aux enfants

de 10 semaines à 4 ans dont les parents sont salariés d'une entreprise ou d'une collectivité ayant signé une réservation de place dans l'une de ces crèches.

- **Crèche interentreprises Les P'tits Pilotes**

Gestion assurée par le groupe Babilou

Route militaire, chemin de Gisy.

Tél : 01 41 49 96 50

Ouverte du lundi au vendredi de 7h à 19h.

Crèche collective de 60 berceaux réservés aux enfants de 10 semaines à 4

ans dont les parents sont salariés de Stellantis, la Base Aérienne 107 ou du commissariat de Vélizy-Villacoublay.

- **Micro-crèche Les Bouts D'Choux**

13 avenue Morane Saulnier

Tél : 07 57 83 72 97

Ouverte du lundi au vendredi de 8h à 18h30.

Micro-crèche de 12 berceaux, fonctionnant avec la PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant).

LES MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

L'accès aux structures petite enfance de la Ville est réservé aux habitants de Vélizy-Villacoublay.

Pour tous types de demande d'accueil, la démarche d'inscription est identique :

- Sur rendez-vous, pré-inscription au secrétariat Petite enfance dès le début du 3^{ème} mois de grossesse ou dès que possible pour un enfant déjà né ou en cours d'adoption.
Fournir :
 - Un certificat médical attestant de la date prévue d'accouchement ou la copie du livret de famille (pour un enfant déjà né)
 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Confirmation de la naissance dans les 15 jours qui suivent l'événement au service Petite Enfance en fournissant un extrait d'acte de naissance ou le livret de famille.

Un dossier de demande de place d'accueil concerne l'ensemble des structures de la Ville.

IMPORTANT : vous devez maintenir votre demande chaque mois sur le portail famille.

Lors du rendez-vous d'inscription, une assistante administrative du service Petite enfance présente aux familles les différents modes de garde, le processus d'inscription... Elle prend en compte les besoins d'accueil de l'enfant. À l'écoute, elle répond aux différents questionnements. Cette première rencontre est essentielle pour la mise en place de **relations sereines et de confiance**. L'assistante administrative reste disponible tout au long du parcours.

Pour toute question supplémentaire, elle reste à l'écoute pour les familles.

Les admissions :

Chaque mois, une Commission d'Admission aux Modes d'Accueil (CAMA), est présidée par l'Adjoint au maire chargé de la Petite enfance et composée des directrices d'établissement et de la direction du service Petite enfance.

Les places sont attribuées selon les critères suivants :

- Les places vacantes : âge, jours d'accueil
- Les situations prioritaires : soutien PMI, ASE, ...
- La date de réalisation de l'inscription

Un courrier est envoyé à la famille, les informant de la décision retenue et de la structure attribuée. Les courriers négatifs sont envoyés une fois par an, entre mai et juillet, suite à la commission d'attribution pour la rentrée prochaine.



PARTICIPATION FINANCIÈRE DES FAMILLES

Les tarifs horaires en structures municipales

L'application du barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales est obligatoire pour toutes les structures Petite Enfance.

La participation des familles varie en fonction des ressources, indiquées par la Caisse d'Allocations Familiales (site CAFPRO) ou encore au regard de l'avis d'imposition à N-2, dans la limite d'un plancher et d'un plafond défini par la CNAF.

Cette participation correspond à un taux d'effort calculé en fonction du nombre d'enfants au foyer.

Le tarif horaire comprend : les couches, le lait (sauf lait spécifique), les repas (sauf PAI et crèche Mozart).

Taux d'effort horaire pour l'accueil collectif	Taux d'effort horaire pour l'accueil familial
1 enfant :0,0619 %	1 enfant :0,0516 %
2 enfants :0,0516 %	2 enfants :0,0413 %
3 enfants :0,0413 %	3 enfants :0,0310 %
4 à 7 enfants :0,0310 %	4 à 5 enfants :0,0310 %

Exemple : - Famille avec un enfant en crèche collective
- Ressources annuelles du couple : 40 000 €
- Taux d'effort : 0,0619 %

Calcul : 40 000 € / 12 = 3 333 € /mois x 0,0619 % = **2,06 €/heure**

Concernant l'accueil d'un enfant présentant un handicap, à charge de la famille et bénéficiaire de l'AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé), la famille se verra appliquer un taux d'effort immédiatement inférieur à celui auquel la famille peut prétendre.

Impôts

Les frais de garde d'enfants en structures d'accueil sont déductibles, dans la limite d'un plafond fixé par le Ministère du Budget (Voir déclaration de revenus).

L'allocation municipale d'aide à l'emploi d'une assistante maternelle libre agréée

La Ville a souhaité soutenir les familles qui emploient une assistante maternelle libre agréée. De ce fait, elle participe financièrement au salaire de l'assistante maternelle. Le montant de l'allocation correspond à la différence entre le salaire de l'assistante maternelle (plafonné à 5h de SMIC par jour) et la participation familiale demandée si l'enfant avait été accueilli dans une crèche municipale.

Cette participation est calculée en fonction du contrat, des ressources des parents et du nombre d'enfants à charge.

Viennent en déduction, le complément de libre choix du mode de garde (CMG) versé par la caisse d'allocations familiales et les aides accordées par l'employeur du ou des parents.

N'hésitez pas à prendre contact avec le RPE ou le service Petite enfance pour la mise en place de cette aide.

Dossier à télécharger sur le site Internet de la Ville.



Si vous rencontrez des difficultés financières passagères, vous pouvez vous rapprocher du **Centre Communal d'Action Sociale** de la Ville, situé avenue du Capitaine Tarron. Tél. : 01 34 58 50 01. Ouvert les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le mardi de 15h à 20h, fermé le samedi matin.



LA PARENTALITÉ

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents « La Ribambelle »

C'est un lieu d'écoute et de parole, encadré par des professionnels de la petite enfance, qui accueille les parents (ou autres accompagnateurs) avec leurs enfants âgés de 0 à 4 ans, de même que les futurs parents.

L'entrée est libre, anonyme et sans inscription.

Il permet la rencontre, l'échange et le partage entre parents avec le soutien d'une équipe d'accueillantes. L'enfant, en présence des parents qui l'accompagnent, joue et rencontre d'autres enfants.

Lieu d'Accueil Enfants Parents	Adresse	Jours et horaires Accueil	Fermetures
LAEP*	4 bis rue Clément Ader	Jeu 9h à 11h30	Vacances scolaires

* Tel : 01 34 58 11 26

La Protection Maternelle et Infantile

Services du Département, gratuit pour les femmes enceintes et les enfants de 0 à 6 ans.

La Protection Infantile

Des permanences « conseils de puériculture » sont assurées les mardis, mercredis de 14h à 16h et vendredis de 9h à 12h par une puéricultrice. Des consultations sont assurées par des pédiatres, le mardi matin de 9h à 12h et le jeudi après-midi de 13h30 à 17h, sur rendez-vous.

Des visites à domicile de la puéricultrice peuvent être effectuées sur demande des familles.

Espace Jean Mermoz - 4 bis rue Clément Ader - Tél. : 01 39 46 17 72

La Protection Maternelle

Sur demande, une sage-femme, peut effectuer le suivi à domicile des futures mamans.

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Afin d'assurer le bon fonctionnement des structures, de précieux partenaires accompagnent la Ville en menant des actions collectives ou individuelles.

La Caisse d'Allocations Familiales

Elle contribue au développement et à la diversification des modes d'accueil du jeune enfant. Elle accompagne et apporte son soutien financier aux porteurs de projets petite enfance.

Elle attribue aux gestionnaires de structures d'accueil collectif :

- des aides à l'investissement pour la construction, l'aménagement et l'équipement de locaux
- des aides au fonctionnement (prestation de service unique et contrat enfance jeunesse).

Le Conseil départemental des Yvelines

Le service de la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I) délivre l'avis d'agrément d'ouverture de l'établissement au regard de l'aménagement des locaux, du respect des conditions de sécurité, des effectifs, des qualifications de l'équipe de professionnels, du projet pédagogique et du règlement de fonctionnement.

La PMI conseille et assure le suivi des structures pour permettre de bonnes conditions d'accueil des familles.

De plus, elle a pour mission d'informer sur les veilles sanitaires.



AUTRES SERVICES AUX JEUNES ENFANTS

Consultations médico-psychologiques « L'Arisse »

Centre de consultation médico-psychologique (CMP) pour nourrissons, tout-petits et leurs parents.

Pour les rendez-vous, contacter le CMP pour enfants et adolescents.

L'Arisse - 75 place Louvois - Tél : 01 39 46 30 78

L'enfance inadaptée

APEI (Association d'Amis et de Parents d'Enfants Inadaptés)

Centre Social - place de l'Aviation - Tél. : 01 34 65 17 06

Le baby-sitting

Les parents qui cherchent un étudiant pour garder leur enfant quelques heures peuvent s'adresser au Bureau d'Information Jeunesse (BIJ).

Bureau d'Information Jeunesse - 14, rue Marcel Sembat - Tél : 01 34 58 12 28

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1

Pour grandir sereinement,
**j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit ma situation
ou celle de ma famille.**

2

J'avance à mon propre rythme
et je développe toutes mes facultés
en même temps : pour moi, tout
est langage, corps, jeu, expérience.
**J'ai besoin que l'on me parle, de temps
et d'espace** pour jouer librement
et pour exercer mes multiples capacités.

3

Je suis sensible à mon entourage
proche et au monde qui s'offre à moi.
**Je me sens bien accueilli quand
ma famille est bien accueillie,**
car mes parents constituent mon
point d'origine et mon port d'attache.

4

Pour me sentir bien et avoir confiance
en moi, **j'ai besoin de professionnels
qui encouragent avec bienveillance**
mon désir d'apprendre, de me socialiser
et de découvrir.

5

Je développe ma créativité et **j'éveille
mes sens grâce aux expériences
artistiques et culturelles.** Je m'ouvre
au monde par la richesse des échanges
interculturels.

6

Le contact réel avec la nature
est essentiel à mon développement.

7

**Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me
valorise pour mes qualités personnelles,**
en dehors de tout stéréotype. Il en va
de même pour les professionnels
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce
à ces femmes et à ces hommes que
je construis mon identité.

8

J'ai besoin d'évoluer dans un
**environnement beau, sain et propice
à mon éveil.**

9

Pour que je sois bien traité, il est
nécessaire que les adultes qui m'entourent
soient bien traités. **Travailler auprès
des tout-petits nécessite des temps pour
réfléchir, se documenter et échanger**
entre collègues comme avec d'autres
intervenants.

10

**J'ai besoin que les personnes qui
prennent soin de moi soient bien
formées** et s'intéressent aux spécificités
de mon très jeune âge et de ma situation
d'enfant qui leur est confié par mon
ou mes parents.



LA PROCHAINE ÉTAPE : L'ÉCOLE

La scolarité

Pour les rentrées, les inscriptions scolaires se font directement en ligne sur l'espace citoyen.

Seule la direction de l'école est habilitée à prononcer l'admission définitive de l'enfant. Après réception du certificat d'inscription scolaire, vous devrez prendre rendez-vous avec la Direction de l'école. La présence de l'enfant sera obligatoire à cet entretien.

L'affectation d'un élève dans une école maternelle ou une école élémentaire dépend du domicile de la famille et obéit à la sectorisation scolaire. Les périmètres sont définis par délibération du Conseil municipal.

Les activités périscolaires

- accueil du matin,
- la pause méridienne,
- les Temps d'Activités Périscolaires (TAP),
- l'accueil du soir, l'étude
- l'accueil de loisirs du mercredi.

Pour pouvoir bénéficier de ces prestations, l'inscription aux activités périscolaires et extrascolaires est obligatoire et doit être renouvelée chaque année scolaire. Cette inscription permet de collecter l'ensemble des informations légalement nécessaires afin d'assurer la sécurité de l'enfant. Elle se fait directement depuis le Portail Famille.

La restauration

La réservation préalable des repas (ou l'annulation) doit se faire depuis le Portail Famille.

**BONNE RENTRÉE
À TOUS !**



Contact

Mairie de Vélizy-Villacoublay - Service Petite enfance
2, place de l'Hôtel de Ville - BP 50 051 - 78146 Vélizy-Villacoublay CEDEX
Tél. : 01 34 58 50 47 ou 01 34 58 53 86
petiteenfance@velizy-villacoublay.fr

Le service Petite enfance vous accueille les :

- lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.